

Motion Claire Richard et consorts – Réduction du temps d'attente entre les élections communales et la mise en service des nouvelles autorités

Texte déposé

En 2016, les élections communales générales ont eu lieu le 28 février. Par le jeu du 2^e tour pour l'élection de certains municipaux et des 1^{er} et 2^e tours pour la nomination des syndics, la dernière élection a eu lieu en avril.

Il a donc fallu deux mois pour que tous les postes de municipaux et syndics vaudois soient repourvus.

Or, le délai entre le 28 février et le 1^{er} juillet, date de la mise en service des nouvelles autorités, est de plus de quatre mois.

Les soussignés estiment que ce délai est beaucoup trop long et préjudiciable à la bonne marche des communes pendant ce temps de latence.

Les nouveaux élus ne peuvent pas prendre leurs fonctions et s'impatientent, et les édiles sortants ou non réélus doivent continuer à assumer pendant de longs mois une charge et des responsabilités qui ne devraient plus être les leurs.

Il en découle un manque d'efficacité dans bien des municipalités, voire une dégradation des relations de travail.

Aussi, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier les solutions susceptibles de réduire considérablement à l'avenir ce délai, afin de ne pas excéder le temps nécessaire à la réalisation des quatre tours d'élections.

Commentaires

Quatre mois, c'est très long quand une élection est passée et qu'on est directement concerné. Dans les communes où les élections se passent très rapidement, en particulier dans les petites communes, c'est le laps de temps qu'un élu, respectivement un non-élu ou un sortant, doit attendre pour voir la mise en œuvre de l'élection.

C'est beaucoup trop long, et très contre-productif. Les uns rongent leur frein sans pouvoir agir, les autres tirent en longueur une fonction qui ne les motive plus. Dans certains cas, la situation peut même se dégrader et devenir très difficile pour les personnes encore en place.

Dans tous les cas, ce sont les communes qui sont perdantes, avec une longue période où aucun projet ne peut réellement être initié. Tout est à l'arrêt, on attend l'arrivée des « nouveaux ».

Dès lors, les soussignés désirent que ce temps de latence soit réduit à un strict minimum, balisé par les quatre tours d'élection des municipaux et syndics des communes à conseil communal.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Claire Richard et
et 26 cosignataires*

Développement

Mme Claire Richard (V'L) : — Je déclare mes intérêts, même si je doute qu'il s'agisse bien d'intérêts : je viens de quitter abruptement une municipalité, que je présidais, en raison d'une dégradation des conditions de travail. L'équilibre interne s'est très rapidement modifié dès l'élection du mois de février. J'ai dû me rendre à l'évidence que, le temps passant, les choses ne s'arrangeaient pas.

Cela dit, il n'est pas question de faire une généralité d'un cas particulier.

J'ai commencé à réfléchir à la présente motion bien avant ces récents événements, soit lorsque j'ai participé, en 2015, aux travaux de la commission ayant planché sur le postulat Florence Golaz et

consorts « Pour réduire le délai entre les élections générales et l'entrée en fonction des nouveaux élus. » Le postulat Florence Golaz demandait cette réduction de temps pour les élections cantonales, mais la question des élections communales avait également été abordée en commission. L'idée de nombreux commissaires, représentants communaux notamment, était d'étendre aux communes la logique admise pour le canton, étant bien sûr entendu que cela ne remettait pas en question les délais déjà agendés pour les élections communales 2016.

Par acquit de conscience, j'ai téléphoné au Service des communes, il y a déjà quelques semaines, pour déterminer dans quelle mesure cette idée serait prise en compte pour les élections communales de 2021. Comme on m'a répondu que la solution appliquée aux élections cantonales n'avait pas de raison d'être étendue aux élections communales, j'ai décidé de rédiger cette motion, appuyée par de nombreux consorts et députés.

En conclusion, nous demandons que cette motion puisse être traitée par la commission déjà nommée pour l'examen de différentes interventions concernant les communes, qui va commencer ses travaux le 5 juillet prochain, pour les poursuivre en août et en septembre.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.